



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES DEUX SEVRES

Association loi 1901
Siège social : Ecole Pasteur
7 rue Louis Braille
79000 NIORT

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES DEUX SEVRES

Association loi 1901
Siège social : Ecole Pasteur
7 rue Louis Braille
79000 NIORT

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Deux Sèvres relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 113 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 118 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 119 sur 119 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.



En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES DEUX-SEVRES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	31 549	30 899
Terrains					Report à nouveau	400 473	443 717
Constructions					Résultat de l'association	14 003	-23 494
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement	625	
Autres immobilisations corporelles	6 738	5 833	905	130	Total	446 651	451 122
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	6 754	5 833	921	145	Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	368		368	458	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	562		562	1 363	Emprunts & dettes financières	163	
Comptes courants OCCE	1 483		1 483	609	Fournisseurs	3 320	3 702
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 302		3 302	2 230	Dettes fiscales et sociales	1 743	3 017
Trésorerie	445 326		445 326	453 036	Comptes courants OCCE	85	
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
					Produits constatés d'avance		
Total	451 041		451 041	457 696	Total	5 311	6 719
TOTAL	457 795	5 833	451 962	457 841	TOTAL	451 962	457 841



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES DEUX-SEVRES

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	181 844	182 129
Ventes de produits	274 421	278 276
Prestations de service et animations	80 444	81 939
Subventions d'exploitation	268 293	265 822
Dons et Mécénat	315	
Contributions financières	12 522	
Autres produits divers de gestion courante	108 097	61 483
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	925 937	869 649
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	195 784	191 815
Variation des stocks de fournitures à céder	90	76
Achats de fournitures administratives	748	296
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	580 725	638 810
Aides financières	8 510	1 000
Impôts et taxes	216	931
Salaires	11 108	11 453
Charges sociales	1 851	2 220
Autres charges	49 054	40 842
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	9 732	12 973
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	857 818	900 417
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	68 119	-30 768
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	416	3 688
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	416	3 688
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	416	3 688
RESULTAT COURANT (I + II)	68 534	-27 080
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 763	21 254
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	20 763	21 254
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	75 294	17 668
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	75 294	17 668
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-54 531	3 587
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	14 003	-23 494
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	47 108	69 328
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	47 108	69 328

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES DEUX-SEVRES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	451 961,77 €	457 841,43 €
Résultat de l'exercice :	14 003,31 €	-23 493,55 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	118	119
dont coopératives et foyers agrégés :	113	119
dont coopératives et foyers non agrégés :	5	0
Nombre de coopérateurs :	12 861	13 184
Heures de bénévolat du siège départemental	1 250	1 250
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	463	1 271
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	47 108 €	69 328 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 24 117 € soit environ 2,75% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DES DEUX-SEVRES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	14 003,31	{	1 837,14 pour le siège départemental
		{	12 166,17 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 301,51	{	3 301,51 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	{	0,00 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	445 326,29	{	32 686,78 pour le siège départemental
		{	412 639,51 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 651,68 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	9 732,40	{	419,16 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	9 313,24 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			82,42 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	947 114,88	{	56 745,26 pour le siège départemental
		{	890 369,62 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 879,38 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	933 111,57	{	54 908,12 pour le siège départemental
		{	878 203,45 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 771,71 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			107,67 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	98	75
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	83%	63%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	111	116
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	32	33
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	115	119
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	10	10
Participants aux séances de formation (estimation)	10	10


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

pour la pédagogie coopérative
BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DES DEUX-SEVRES

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	31 549	30 899
Terrains					Résultat du siege de l'association	1 837	650
Constructions					Subventions d'investissement	625	
Matériels d'activités					Total	34 011	31 549
Autres immobilisations corporelles	6 738	5 833	905	130	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges		
Total	6 754	5 833	921	145	Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	368		368	458	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	562		562	1 363	Emprunts & dettes financières	163	
Comptes courants OCCE	1 483		1 483	609	Fournisseurs	3 320	3 702
Autres créances	3 302		3 302	2 230	Dettes fiscales et sociales	1 743	3 017
Trésorerie	32 687		32 687	33 463	Comptes courants OCCE	85	
Charges constatées d'avance					Autres dettes		
Total	38 402		38 402	38 123	Produits constatés d'avance		
TOTAL	45 155	5 833	39 322	38 268	Total	5 311	6 719
					TOTAL	39 322	38 268



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES DEUX-SEVRES

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	25 642	24 392
Ventes de produits	1 513	1 268
Prestations de service et animations	6 425	5 092
Subventions d'exploitation	8 690	6 496
Dons et Mécénat	315	
Contributions financières	12 522	
Autres produits divers de gestion courante	934	14 330
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	56 042	51 578
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 688	1 847
Variation des stocks de fournitures à céder	90	76
Achats de fournitures administratives	748	296
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	30 274	37 256
Aides financières	8 510	1 000
Impôts et taxes	216	931
Salaires	11 108	11 453
Charges sociales	1 851	2 220
Autres charges	0	1
Dotations aux amortissements et dépréciations	419	58
Dotations aux provisions		
Reportes en fonds dédiés		
Total	54 904	55 138
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	1 138	-3 559
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	415	3 676
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	415	3 676
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	415	3 676
RESULTAT COURANT (I + II)	1 553	116
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	288	884
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	288	884
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5	350
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	5	350
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	284	534
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	1 837	650
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	34 375	34 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	34 375	34 375

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 1 837.14 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 546,72	1 194,58		4 741,30
Mobilier de bureau	1 997,07			1 997,07
Immobilisations en cours				
Total	5 543,79	1 194,58		6 738,37

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Fauteil Marcireau 1194,58

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 506,15	401,16		3 907,31
Mobilier de bureau	20%	1 907,59	18,00		1 925,59
Total		5 413,74	419,16		5 832,90

2. Immobilisations financières

Parts A Crédit Coopératif 15,25

3. Stocks

Stocks de marchandises 368,10

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	562,40		562,40
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	562,40		562,40

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE	430,45
OCCE UR Poitou-Charente	713,30
OCCE 17 CHARENTE MARITIME	<u>137,00</u>
	1482,75

7. Autres créances

Produits à recevoir	3301,51
---------------------	----------------

8. Trésorerie

Parts B Crédit Coopératif	15143,25
CC « mutualisation »	-3518,67
Crédit Coopératif TAP	15,00
Crédit Agricole	1891,46
Crédit Mutuel	1752,51
Crédit Agricole mutualisation	6235,34
Livret CC solidaire associations	8962,11
Livret CC Association	<u>2205,78</u>
	32686,78

9. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Crédit Coopératif siège	162,79
-------------------------	---------------

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	20,00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3300,00</u>
	3320,00

7. Dettes fiscales et sociales

Personnel Rémunérations dues	708,88
Congés payés	379,39
Sécurité sociale	263,92
Caisse de retraite	153,26
Prévoyance	18,48
Charges sociales sur congés à payés	31,80
Prélèvement à la source	42,87
Formation professionnelle continue	<u>144,86</u>
	1743,46

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

OCCE 86 VIENNE	85,00
----------------	--------------

9. Autres dettes

Néant

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 861	13 184
Cotisation nationale par coopérateur	1 110 €	1 090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,88 €	0,76 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	25 593,39	24 390,40
Cotisations versées à la Fédération	14 275,71	14 370,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 275,71	14 370,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		1 962,40
Subventions conseil régional	1 000,00	1 000,00
Subventions communes	742,50	3 533,40
Autres subventions	6 947,00	
Total	8 689,50	6 495,80
Dont versées aux coopératives	8509.50	1 000,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	9795.98
- CAC	2230,00
- Logiciel EBP	481.40
- Frais Crédit Coopératif	15.00
	12522.38

4. Produits exceptionnels

Produits de fermeture de coops **288,20**

5. Charges exceptionnelles

Dons **4,55**

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur Ricoh : 969,60 € (Echéance du contrat : 07/2020)

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Niort, de locaux dépendant du groupe scolaire situé au 7 rue Max Linder à Niort (environ 40 m²).

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 1 250 heures de travail valorisées à 34 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Crédit Agricole

Une mutualisation des comptes Agricole des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Agricole (convention du 17/10/2011) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés		
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts nets perçus (imposable 24%)		2 253.39
Intérêts perçus par le siège		2 253.39
Pourcentage perçu par le siège		100 %

La mutualisation au Crédit Agricole s'est terminée en juillet 2018.

- **Crédit Coopératif**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Coopératif (convention du 15/12/2011) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés		29
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		68 395.89
Montant des intérêts nets perçus (imposable 15%)		698.27
Intérêts perçus par le siège		688.27
Pourcentage perçu par le siège		100 %